

> Généralités

Les bâtiments agricoles rythment le paysage rural lorrain. Leur volumétrie souvent imposante fait débat. Instrument de travail indispensable pour les uns, le bâtiment agricole est parfois vécu comme une agression visuelle par les autres. L'évolution des conditions des métiers de l'agriculture (normes sanitaires, concentration des cheptels, besoin croissant de machines agricoles, etc.) innépvliitqaubeleant adaptation volumétrique et architecturale des bâtiments.

La réhabilitation ou la création de bâtiments agricoles engage trois grands enjeux : **un bon fonctionnement de l'activité agricole**, une **réalisation écologiquement recevable** et une **implantation cohérente par rapport à l'environnement** bâti et paysager.

Quelques questions à se poser

Dans le cas de la réutilisation de bâtiments anciens :

- Quelle en est la qualité architecturale ?
- Quelle est la capacité d'adaptation du bâti par rapport aux besoins ?

Dans le cas d'une création de bâtiment :

- Quelle est la distance du terrain de projet au siège de l'exploitation ?
- Quelles sont les contraintes techniques du terrain ?
- Quelles sont les possibilités d'extension des bâtiments ?
- Quels matériaux utiliser et quels végétaux planter ?

> Réhabilitation d'un bâtiment existant

Toute restauration d'un ancien corps de ferme ou d'un bâtiment isolé existant doit respecter les caractéristiques du bâti traditionnel. La volumétrie, les matériaux et, de façon plus générale, la qualité architecturale, doivent respecter les caractéristiques de l'existant (voir fiches sur « l'architecture d'habitation »).

> Implantation

De manière générale, que le bâtiment soit intégré à un ensemble existant ou qu'il soit isolé sur une parcelle vierge, l'implantation doit tenir compte à la fois d'**aspects fonctionnels, climatiques** (la création d'un effet de cour limite les nuisances du vent), **économiques** et **esthétiques**.

Une **bonne implantation** permet à la fois des **économies** (réduction de terrassement) et la **préservation d'un environnement paysager harmonieux**.

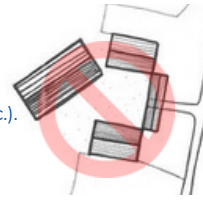
Il est primordial d'étudier les possibilités d'extension dès les premières phases du projet pour envisager l'avenir sereinement sans compromettre l'équilibre du site.

L'extension devra reprendre les mêmes caractéristiques que les bâtiments existants sur le site.

L'idéal est de dissocier les bâtiments de stockage des autres bâtiments (hauteur souvent plus importante des bâtiments, risques d'incendie).

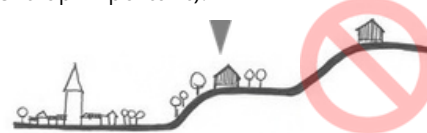
Dans le cas d'un nouveau bâtiment à intégrer dans un ensemble de corps de ferme existant, l'implantation doit être cohérente avec celle des constructions présentes.

Par souci de cohérence architecturale, les nouveaux bâtiments seront en relation logique avec le bâtiment existant (alignement, symétrie, perpendicularité, etc.).



Dans le cas d'un nouveau bâtiment à intégrer sur une **parcelle isolée vierge**, il est conseillé de suivre autant que possible le relief du terrain, et de limiter au maximum les déblais et remblais.

Sur un terrain en pente, il convient de privilégier une implantation à mi-pente et non pas en ligne de crête (impact visuel trop important).



De même, l'implantation et les sens de façades devront s'adapter au contexte topographique.

Si aucune construction existante autour n'impose le contraire, le faitage sera parallèle aux courbes de niveaux.



Des décalages transversaux de quelques dizaines de centimètres (entre l'allée de distribution et les boxes d'animaux par exemple) aident à bien gérer la pente. Une légère pente (3% maximum) peut par ailleurs être intégrée dans la longueur de l'allée de distribution.

Pour gérer une pente, on peut jouer sur des décalages de niveaux.



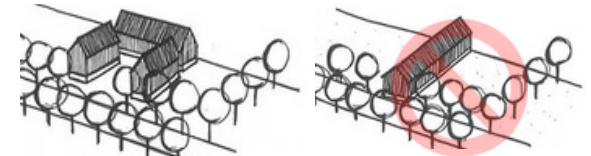
Enfin, pour un fonctionnement optimal, les chemins d'accès aux bâtiments seront pensés en même temps que l'implantation des volumes.

> Volumétrie

Dans le cas d'un projet de nouvelle construction intégrant un ancien corps de ferme, il convient d'adapter les proportions du nouveau bâti en fonction des volumes existants (hauteur, orientation, coloris...).

Dans le cas d'une création de bâtiment sur une parcelle vierge, une volumétrie discrète est conseillée afin que l'impact visuel soit le moins dérangeant possible dans le contexte bâti et paysager proche.

Si le volume et la surface nécessaires sont importants, l'organisation en plusieurs volumes plutôt qu'en un seul est recommandée. De cette façon l'impact visuel est moins fort.



De manière générale, les volumes devront rester simples et être à deux pans de toitures identiques.

> Matériaux

Pour les façades :

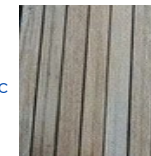
Traditionnellement, le bois et la maçonnerie enduite sont les matériaux les plus utilisés pour les façades des bâtiments agricoles.

L'aggloméré de ciment est à privilégier dès qu'un soutien mécanique particulier est nécessaire (soutien des terres, risques de chocs). Sa mise en œuvre et sa teinte sont rarement satisfaisantes ; il sera donc enduit dans un ton soutenu pour éviter une trop forte visibilité du bâtiment.

Le bardage en bois permet une insertion facile dans le paysage. Il a une forte longévité (sans entretien pour les résineux durs traités aux sels métalliques). La filière locale permettant une production sur place, son prix est intéressant par rapport au métal et il peut être réalisé en auto-construction. Il sera disposé verticalement.

Le bardage en métal est plus fragile que le bois. Les tons trop clairs, les verts ou d'autres couleurs vives sont à proscrire, les gris et les bruns sont mieux adaptés.

Bardage bois ajouré ou avec couvre-joints



Bardage métal



Pour la couverture :

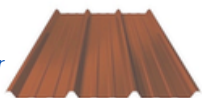
Pour les bâtiments agricoles neufs, on utilise principalement les plaques de fibrociment, la tôle ondulée et les bacs acier nervurés.

Les bacs acier ont un confort isolant limité et sont sensibles à la condensation mais offrent un large choix de teintes.

Les plaques ondulées en fibrociment présentent de bonnes propriétés hygrométriques. Elles sont disponibles dans les tons rouges ou bruns, pastels ou naturels.

présentent de

Bac acier
nervuré



Plaque
ondulée
fibrociment



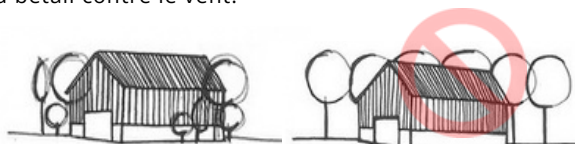
Les coloris des toitures doivent rester dans la gamme des gris clair ou des rouge-brun afin de s'adapter à leur environnement.

Pour les murs et les couvertures, on privilégie les couleurs mates en harmonie avec le paysage et les bâtiments du village. Les couleurs vives, claires et réfléchissantes sont à éviter.

Une finition en tuiles creuses sur support en fibrociment est envisageable dans certains cas.

> L'accompagnement végétal

Le végétal permet d'intégrer un bâtiment dans le paysage et d'atténuer son impact visuel sur l'environnement proche et lointain. C'est également une bonne protection du bétail contre le vent.



Soit le végétal prolonge la trame verte existante (une haie bocagère), soit il faut créer des masses boisées (bosquets, arbres de fort développement). Les essences locales seront privilégiées pour assurer la cohérence du paysage et leur survie.

> Bon à savoir

Dans un projet de réhabilitation d'une ancienne ferme ou d'un bâti isolé, il est essentiel de conserver les usoirs lorsqu'ils existent; ils sont un des symboles forts de l'architecture rurale lorraine.

Le terrain destiné à recevoir des panneaux photovoltaïques doit rester proportionnel à la taille de l'exploitation. Un bâtiment construit dans le but unique de recevoir des panneaux photovoltaïques sans nécessité agricole pourra être refusé.

Les architectes sont des professionnels qui peuvent vous aider dans vos démarches administratives et la conception de votre projet.

> Le cadre légal

Dans les espaces protégés, comme les sites patrimoniaux remarquables ; les périmètres de 500 mètres et les périmètres délimités des abords de monuments historiques, des prescriptions supplémentaires peuvent être exigées.

DRAC Grand Est

Site de Metz - 6 place de Chambre
57000 Metz

Tél: 03 87 56 41

Les bâtiments agricoles

> Les Unités départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

UDAP de Meurthe-et-Moselle

45 rue Sainte Catherine BâtP - 3^e étage

54000 NANCY

Tél : 03 57 29 16 70

udap.meurthe-et-moselle@culture.gouv.fr

Udap de la Meuse

Parc Bradfer

14 avenue Antoine Durenne

55000 BAR-LE-DUC

Tél : 03 29 79 93 83

udap.meuse@culture.gouv.fr

Udap de Moselle

10 -12 place Saint-Etienne

57000 METZ

Tél : 03 87 36 08 27

udap.moselle@culture.gouv.fr

Udap des Vosges

Quartier de la Magdeleine

Entrée 5 Bâtiment B

5 Rue du Général Haxo

88000 EPINAL

Tél : 03 29 29 25 80

udap.vosges@culture.gouv.fr



Direction régionale
des affaires culturelles

septembre 2026

Toutes les fiches sur :
<https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-grand-est>

